

# ASN/DIS/BETP/Chargé d'affaires de la mise œuvre de la réglementation en matière de radioprotection H/F

Ref : 2024-1696197

## Fonction publique

Fonction publique de l'État

## Employeur

Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)

Autorité de sûreté nucléaire

## Localisation

Montrouge

**Domaine :** Organisation, contrôle et évaluation

**Date limite de candidature :** 15/11/2024

## Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

## Expérience souhaitée

Non renseigné

## Rémunération

(fourchette indicative pour les contractuels)

Non renseigné

## Catégorie

Catégorie A (cadre)

## Management

Non

## Télétravail possible

Oui

## Vos missions en quelques mots

Au sein du pôle travailleur du BETP, le titulaire du poste participe à la mise en œuvre des dispositions du code du travail et du code de la santé publique concernant la radioprotection des travailleurs, du public et de l'environnement. Cette réglementation est issue de la transposition de la directive européenne 2013/59/Euratom du 5 décembre 2013 fixant les normes de base contre les dangers de l'exposition aux rayonnements ionisants. Il a en particulier en charge le suivi des dispositions du code du travail et du code de la santé publique relatives au suivi dosimétrique des travailleurs.

A ce titre, il est notamment chargé :

- du suivi des sujets relatifs à la surveillance dosimétrique des travailleurs et l'accès à SISERI des inspecteurs de la radioprotection ;
- de l'élaboration de textes réglementaires ou la production d'avis de l'ASN sur des projets de textes réglementaires ;
- de l'élaboration de la doctrine pour l'application de la réglementation relative à la radioprotection ;
- du pilotage du développement d'outils interne d'accès à la réglementation relative à la radioprotection et à la doctrine associée ;
- d'assurer des formations sur la radioprotection délivrées par l'ASN sur la radioprotection des travailleurs ainsi que des formations externes (médecin du travail..) ;
- du suivi de la plate-forme ESOREX ;
- de la participation, le cas échéant, à des groupes de travail européens ou internationaux, notamment dans le cadre d'HERCA (association regroupant les autorités européennes de radioprotection) sur la dosimétrie ;
- de la participation, en fonction des demandes, à des séminaires, des formations en lien avec la radioprotection.

## Profil recherché

Le/La titulaire du poste pourra, sous conditions, effectuer une partie de ses missions en télétravail. A ce titre, il/elle pourra bénéficier de l'allocation forfaitaire de 2,88 euros par jour dans la limite de 253,44 euros par an.

Niveau requis : ingénieur ou niveau bac +5 en radioprotection

Profil : Ce poste à dominante technique conviendrait tout particulièrement à un(e) ingénieur(e) de l'industrie et des mines ayant, si possible des compétences en matière de radioprotection. Il est également ouvert aux agents d'autres corps techniques de la fonction publique disposant des compétences attendues et aux contractuel(le)s sous réserve qu'un profil de fonctionnaire ne soit pas retenu.

Niveau d'études minimum requis, ce champ est destiné aux candidat(e)s contractuel(le)s :

Ingénieur(e) ou niveau bac +5 en radioprotection ou équivalent.

Compétences et qualités professionnelles recherchées :

- Connaissances des effets des rayonnements ionisants et de la radioprotection ;
- Connaissances de la réglementation sur la gestion des risques liés aux rayonnements ionisants ;
- Expérience souhaitée dans la rédaction de textes réglementaires ;
- Capacité d'analyse, de synthèse et d'expression orale (représentation de l'ASN) ;
- Parfaite maîtrise rédactionnelle (rédaction de rapports, notes, compte rendu des réunions d'experts ...)

- Sens du contact avec des interlocuteurs variés (partenaires institutionnels, experts)
- Sens de l'organisation et rigueur ;
- Gestion de projets, conduite de réunion, animation ;
- Autonomie, réactivité et adaptabilité ;
- Sens du service public ;
- Disponibilité (déplacements à prévoir en France et ponctuellement à l'étranger) ;
- Niveau anglais souhaité (B2) ;
- Maîtrise des logiciels bureautique (Word, Excel et Power Point)

## **Niveau d'études minimum requis**

### **Niveau**

Niveau 7 Master/diplômes équivalents

## **À propos de l'offre**

### **Informations complémentaires**

#### **Personnes à contacter :**

*Pour les missions du BETP :*

Carole ROUSSE - 01 46 16 41 91 - carole.rousse@asn.fr

Pierrick JAUNET - 01 46 16 41 93 - pierrick.jaunet@asn.fr

*Pour les informations RH:*

Magali BERTON - recrutement@asn.fr

### **Conditions particulières d'exercice**

Conformément à l'article L. 114-1 du code de la sécurité intérieure, le candidat est informé qu'une enquête administrative, destinée à vérifier que son comportement n'est pas incompatible avec l'exercice des fonctions ou des missions envisagées, sera réalisée préalablement à l'affectation ou l'embauche.

Cette enquête donne lieu à la consultation des traitements automatisés de données personnelles relevant de l'article 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à l'exception des fichiers d'identification.

### **Fondement juridique**

Art. L332-4

### **Statut du poste**

Vacant à partir du 01/01/2025

## Métier de référence

Chargée / Chargé de la méthodologie et de l'appui à l'audit ou au contrôle

## Qui sommes nous ?

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, pour protéger les personnes et l'environnement. Elle informe le public et contribue à des choix de société éclairés. L'ASN décide et agit avec rigueur et discernement : son ambition est d'exercer un contrôle reconnu par les citoyens et constituant une référence internationale.

L'ASN est une autorité administrative indépendante (AAI) créée par la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, codifiée au code de l'environnement. Elle est dirigée par un collège de cinq membres qui conduit la réflexion de l'ASN en matière de contrôle dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, définit la politique générale de l'ASN et prend les décisions majeures. L'ASN comporte des services centraux situés à Montrouge, organisés en directions thématiques, et onze divisions territoriales qui sont plus spécifiquement chargées en région du contrôle de terrain des installations et des activités.

Les directions des services centraux de l'ASN sont chargées d'élaborer la réglementation technique générale et de coordonner l'action des équipes chargées en région du contrôle de terrain des installations et des activités.

La Direction des rayonnements ionisants et de la santé (DIS) est, en particulier, chargée d'élaborer, ou de participer, aux plans national et international, à l'élaboration de la réglementation concernant tous les domaines de la radioprotection, et des doctrines qui y sont associées.

Au sein de la DIS, le bureau des expositions et des travailleurs (BETP) est chargé notamment des missions suivantes :

- le suivi de l'application des dispositions du code du travail concernant la radioprotection des travailleurs, de sa mise à jour périodique, en liaison avec la direction générale du travail et les autres entités de l'ASN concernées ;
- la gestion des risques liés aux rayonnements naturels dont le radon, en liaison avec les services et organismes dépendant du ministère de la santé, de l'environnement, du travail et de la construction ;
- le suivi de l'application des dispositions du code de la santé publique, concernant la présence de radionucléides dans les denrées alimentaires, les eaux de consommation, matériaux de construction, le principe de justification des activités nucléaires, en liaison avec la direction générale de la prévention des risques, et les autres entités de l'ASN concernées ;
- le suivi des organismes agréés pour les vérifications en radioprotection (OARP) ;
- le secrétariat technique du comité de pilotage de l'ASN pour le nucléaire de proximité.